

## Rappel d'impayé mise en demeure

Par jeason, le 26/05/2009 à 15:01

Bonjour,

J'ai commandé sur un site en ligne des produits que j'ai payé en trois fois. a ce jour je reçois une mise en demeure, m'indiquant qu'un prélèvement a été rejeté en février 2008 ( somme de 65,00€ )

je signale qu'a aucun moment ce commerçant m'a prévenu de cet impayé !!! ce dernier a t'il le droit de me réclamer cette somme vu son ancienneté ?.. merci de votre réponse cordialement

jeason